

*Date de dépôt : 25 février 2020*

## **Pétition**

### **Exigeons le retour de l'âge pivot à 64 ans !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

**Réunies en Assemblée générale le 12 mars dernier, les femmes employées de la fonction publique et du secteur subventionné affiliées à la CPEG, ainsi que les hommes solidaires, exigent le retour de l'âge pivot à 64 ans.**

Nous savons que le système des trois piliers tel que nous le connaissons en Suisse est injuste et antisocial mais il l'est d'autant plus pour les femmes. Il fait perdurer, à la retraite, les injustices rencontrées lors de la vie active. Professions dites féminines moins valorisées, salaires plus bas, temps partiels imposés, carrières préétablies par les congés maternité et les temps partiels : autant de discriminations qui impactent négativement le salaire différé des femmes.

Alors que l'on serait en droit d'attendre d'une caisse publique qu'elle pallie un tant soit peu ces inégalités, le passage de l'âge pivot de 64 à 65 ans détériore encore les conditions de retraite des salariées en leur imposant de travailler une année de plus que l'âge prévu par l'AVS pour avoir droit à une rente pleine !

A plusieurs reprises, les citoyennes et citoyens de ce pays ont exprimé, par leur vote, la volonté de ne pas augmenter l'âge de la retraite des femmes, notamment parce que tant qu'une réelle égalité n'est pas réalisée en matière de salaire, de carrière, de niveau de retraite, de partage des tâches, il n'est pas question pour les femmes d'accepter de travailler une année de plus.

**Les femmes se sont battues pour préserver leur droit à la retraite à 64 ans ! Il est inacceptable aujourd'hui de devoir payer pour en profiter !**

Or, c'est exactement ce à quoi nous contraint la mesure structurelle prise par le comité de la CPEG en 2017 : elle vole aux femmes leur droit à une retraite correcte à 64 ans, puisque pour partir à cet âge-là, il faut accepter une diminution de rente d'environ 5%. Cela signifie aussi que les plus bas salaires sont une fois de plus préférentiels : certaines personnes ne peuvent tout simplement pas vivre avec une retraite amputée de 5% et sont obligées de renoncer à leur retraite à 64 ans.

Les Genevois et les Genevoises ayant décidé de recapitaliser la CPEG le 19 mai, le premier vote des mesures structurelles doit être retiré.

**Assez des inégalités ! Assez des discriminations ! Assez du vol de notre épargne par ce système abusif !**

*N.B. 1925 signatures*  
Cartel intersyndical  
M<sup>me</sup> Françoise Weber  
Case postale 5434  
1211 Genève 11